



RÉUNION MENSUELLE

Le 19 octobre 2022

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Commission de services régionaux de Fundy tenue le mercredi 19 octobre 2022, au 10, ch. Crane Mountain, de Saint John.

1. Ouverture de la séance

La présidente, Brittany Merrifield, déclare la séance publique ouverte à 10 h 4.

2. Sont présents :

Brittany Merrifield	Présidente du conseil d'administration
Jim Bedford	Vice-président
Bette Ann Chatterton	Mairesse de St. Martins
John MacKenzie	Maire adjoint de Saint John
Nancy Grant	Mairesse de Rothesay
Libby O'Hara	Mairesse de Quispamsis
Ray Riddell	Représentant de district de services locaux
Tina Dealy	Représentante de district de services locaux
John Cairns	Représentant de district de services locaux

Est absent :

AUTRE

Phil Ouellette, premier dirigeant, CSRF
Marc MacLeod, directeur général, CSRF
Alicia Raynes, secrétaire de séance, CSRF
Nick Cameron, agent de développement adjoint, CSRF
Maurice Robichaud, facilitateur de transition
Terry Keating, ministère des Gouvernements locaux
Bill Thompson, facilitateur de transition
Robert Doucet, maire de Hampton
Margo Glass, journaliste, *Telegraph Journal*

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande que l'ordre du jour soit adopté.

Proposition : Approuver l'ordre du jour du 19 octobre 2022 sans modification, avec l'ajout du procès-verbal de la réunion publique de la CSRF du 5 octobre 2022 au point cinq (5).

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Libby O'Hara
Vote : *Proposition adoptée*

4. Divulgence de conflit d'intérêts

Personne

5. Adoption de procès-verbaux

Proposition : Adopter le procès-verbal du 29 août 2022 sans modification.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Jim Bedford
Vote : *Proposition adoptée*

Proposition : Approuver le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022 dans sa forme actuelle, avec une correction au point un (1) « Ouverture de la séance », qui devrait se lire comme suit : « Le vice-président du conseil d'administration, Jim Bedford, déclare la séance ouverte à 11 h 6 ».

Proposé par : Libby O'Hara
Appuyé par : John Cairns
Vote : *Proposition adoptée*

À la page trois (3), sous la signature, on note qu'il faut lire « Jim Bedford, vice-président ».

Proposition : Adopter le procès-verbal du 5 octobre 2022 sans modification.

Proposé par : Bette Ann Chatterton
Appuyé par : Jim Bedford
Vote : *Proposition adoptée*

On demande quelle suite a été donnée à la proposition approuvée à la réunion du 5 octobre 2022. Le facilitateur de transition, M. Robichaud, explique qu'il a envoyé un courriel à son homologue, Ken Anthony, pour savoir si des mesures avaient été prises au sujet de la proposition, mais qu'il n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Proposition : Transmettre immédiatement la proposition du 5 octobre 2022 directement au ministre Allain et DE PLUS : avant la fin de la journée du jeudi 20 octobre 2022, envoyer un courriel au nom de la Commission de services régionaux de Fundy au ministre Allain, où les membres de la Commission seront en copie conforme et qui sera suivi d'une copie papier, exprimant les préoccupations des membres relativement à l'ajout du centre des congrès de Saint John à la liste des installations régionales de la CSRF et en soulignant ce qui suit :

1. On compte cinq établissements régionaux dans la région de Fundy, soit au moins deux de plus que n'importe où ailleurs dans la province.

2. Le centre des congrès de Saint John ne répond pas aux nouveaux critères relatifs aux installations sportives, récréatives et culturelles régionales. D'autres installations peuvent fournir des services similaires.
3. Le centre des congrès de Saint John est géré dans le cadre d'un contrat conclu uniquement entre la Ville de Saint John et les hôtels et centres de villégiature Hilton, sans que les autres partenaires régionaux aient la possibilité d'intervenir.
4. Les quatre autres installations régionales sont toutes supervisées par leurs propres commissions ou conseils d'administration, avec la participation de la région. Le centre des congrès de Saint John, pour sa part, n'est supervisé que par un « comité » qui ne s'est pas réuni depuis plusieurs années. Ce qui fait que les autres partenaires régionaux n'ont pratiquement aucun moyen d'exercer une quelconque surveillance.
5. Le centre des congrès de Saint John est une entité physique au sein d'une autre, Market Square. Les commissaires s'inquiètent du fait que l'amélioration des infrastructures du centre des congrès pourrait se diluer dans une zone d'ombre et se retrouver mêlée aux grands projets d'améliorations visant Market Square. Les commissaires n'ont pas eu connaissance de la liste des améliorations d'immobilisations demandées. La liste, avec les coûts, a été établie par Saint John et n'a pas été communiquée aux membres de la CSRF.

Proposé par : Nancy Grant
 Appuyé par : Libby O'Hara
 Vote contre : John MacKenzie, Brittany Merrifield
 Vote : *Proposition adoptée*

On se demande s'il est valide de présenter une proposition sans en fournir une copie au conseil d'administration. Il est expliqué que la proposition, qu'elle soit écrite ou verbale, est acceptable, car elle découle d'un procès-verbal existant et de l'inaction perçue d'une proposition précédente.

6. Résolutions en bloc

Aucune

7. Planification – inspection des bâtiments – Août et septembre 2022

Nick Cameron, agent d'aménagement adjoint de la CSRF, présente ses rapports de construction, d'aménagement et d'urbanisme d'août et septembre 2022 pour le Village de St. Martins et les zones rurales de la CSRF. L'estimation des coûts de construction depuis le début de l'année s'établit à 15 276 500 \$ fin août 2022, comparativement à 8 814 240 \$ en 2021. L'estimation des coûts de construction depuis le début de l'année s'établit à 10 157 240 \$ fin septembre 2022, comparativement à 17 558 500 \$ en 2021.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : Libby O'Hara
 Appuyé par : Nancy Grant
 Vote : *Proposition adoptée*

8. Maire d'Hampton

La présidente, Brittany Merrifield, présente Robert Doucet, maire de la Ville d'Hampton. M. Doucet explique qu'en général, sa municipalité est en faveur de la réforme de la gouvernance locale, mais qu'à l'heure actuelle, elle ne dispose d'aucun droit de vote au conseil d'administration de la CSRF, car elle ne deviendra officiellement membre que le 1er janvier 2023.

Cette question est jugée préoccupante en raison du type de décisions qui sont prises. En ce qui concerne les installations régionales, on estime que les coûts d'immobilisation ne devraient pas être pris en compte, faute de droit de propriété sur les installations, de surveillance et, en général, d'autorité. Il est également suggéré que le centre des congrès de Saint John soit retiré de la liste des installations régionales. Hampton appuierait un budget qui comprendrait les coûts d'exploitation de la Commission de services régionaux (CSR), sans tenir compte des immobilisations pour 2023 jusqu'à ce que la CSR détermine un processus relatif aux immobilisations pour 2024.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Bette Ann Chatterton
Vote : *Proposition adoptée*

9. Finance

Brittany Merrifield donne un aperçu des idées qui sous-tendent la réforme de la gouvernance locale et souligne que la CSRF doit s'efforcer d'élaborer un budget 2023 qui puisse être accepté par toutes les localités et municipalités. Elle souligne également la grande importance et le soutien du directeur général, Marc MacLeod, tout au long du processus, et remercie tous les membres du personnel pour leur contribution jusqu'à présent. La présidente fait la présentation de Phil Ouellette, le nouveau premier dirigeant de la CSRF.

M. Ouellette explique brièvement l'objectif du budget 2023 de la CSRF et les défis qui y sont associés. Il précise que le projet de loi 110, qui a reçu la sanction royale le 10 juin 2022, accorde au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale le pouvoir d'adopter le budget de la CSR pour l'exercice 2023. Il ajoute qu'il s'agit d'un pouvoir unique accordé au ministre aux fins de la réforme de la gouvernance locale et, qu'ensuite, le conseil d'administration de la CSRF ratifiera les futurs budgets de fonctionnement en toute autonomie. On souligne les principales différences entre les versions cinq (5) et six (6) du budget, notamment la subvention de 957 000 \$ accordée par la commission de services régionaux, qui est partie intégrante de la subvention de financement et de péréquation communautaire de 2023 et qui a été affectée aux nouveaux services obligatoires, ce qui a réduit les cotisations des membres. Un montant de 100 000 \$, issu de la subvention de la commission de services régionaux, a été prévu pour l'ajout de nouveaux espaces de bureau aux fins de la prestation des nouveaux services de la CSRF.

a. Commission de services régionaux – Formule de calcul en fonction de la distance

Marc MacLeod explique qu'au cours d'une séance à huis clos de la réunion du comité spécial sur la réforme de la gouvernance locale, on a présenté une formule de financement en fonction de la distance pour le volet « sports, loisirs et culture » qui fait partie des nouveaux services obligatoires de la CSRF. Au cours de cette réunion, une proposition a été présentée pour que ce rapport soit soumis en séance publique et fasse l'objet d'une discussion plus approfondie.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Libby O'Hara
Vote : *Proposition adoptée*

Bien que la formule de calcul en fonction de la distance ait permis d'atténuer les répercussions sur les coûts d'immobilisation, un débat a eu lieu sur les coûts d'immobilisation relatifs à la liste des installations régionales. La CSR a reçu les chiffres du budget d'immobilisation pour chaque installation, mais pas la ventilation des travaux requis.

On demande pourquoi le document sur les immobilisations du groupe de travail n'a pas été communiqué à la CSR. Il est expliqué que le groupe de travail n'a pas pu s'entendre sur une recommandation à présenter au conseil d'administration de la CSRF et que, par conséquent, rien n'a été présenté par le chef de la transition. On explique également que même en l'absence d'information jugée nécessaire pour prendre des décisions éclairées, la CSRF doit quand même inclure des plans d'immobilisations pour 2023, comme l'exige le gouvernement provincial.

Proposition : Demander un budget à la Ville de Saint John au sujet du montant consacré aux immobilisations des cinq installations régionales, des travaux d'immobilisations effectués au cours des cinq (5) dernières années et des projections des immobilisations prévues à court, moyen et long terme.

Proposé par : Libby O'Hara
Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

b. Budget 2023

Marc MacLeod présente la version préliminaire six (6) du budget 2023 de la CSRF pour examen. Deux changements importants ont été apportés. En l'absence de directives du gouvernement provincial, le centre des congrès reste dans le budget. Par ailleurs, depuis la remise de la version cinq (5) du budget, la CSR a été informée de la réception d'une subvention de financement communautaire et de péréquation d'environ 957 000 \$ pour 2023. De ce montant, 100 000 \$ seront consacrés à l'obtention de nouveaux espaces de bureau. Un montant supplémentaire de 10 000 \$ sera affecté à la formation des membres en matière de gouvernance. À noter que chacun des services obligatoires a reçu le montant proportionnel de la subvention en fonction de son coût. Aucun autre changement n'a été apporté au budget, la part de la CSR comprend toujours les coûts de fonctionnement et d'immobilisation.

Proposition : Il est proposé que la Commission de services régionaux de Fundy soumette la version six (6) du budget de fonctionnement 2023, tel que décrit dans le rapport soumis à la Commission pour sa réunion du 19 octobre 2022, en vue de sa ratification par le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Proposé par : Libby O'Hara
Appuyé par : Tina Dealy

La présidente cède sa place à Jim Bedford, vice-président, à 10 h 56 pour présenter une proposition.

La Commission approuve le budget de la FRSC sous trois conditions :

1. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick finance de façon permanente l'entièreté des services nouvellement transférés, notamment la planification communautaire, l'administration de la promotion du tourisme, l'administration du développement économique, le développement

communautaire, le transport régional et la sécurité publique, pour un total de 354 495 \$ (chiffres de l'année budgétaire 2023).

2. Que le budget d'immobilisations pour les installations régionales soit approuvé en attendant :

I. la mise en place d'un comité de surveillance des immobilisations composé des directeurs généraux et du gestionnaire des services locaux ou d'un représentant pour examiner la gestion des actifs des installations;

II. une présentation par la Ville de Saint John décrivant les travaux nécessaires et les mesures prises pour moderniser les édifices;

III. qu'un examen soit fait pour déterminer si le transfert de la propriété des installations de la Ville de Saint John à la Commission des services régionaux de Fundy est justifié.

Proposé par : Brittany Merrifield

Appuyé par : John MacKenzie

La question de la charge de travail des membres est abordée. Il est expliqué que la structure actuelle de la CSRF va changer. Les comités devraient avoir plus de responsabilités qu'avant, ce qui allégera un peu la tâche des membres du conseil d'administration.

On discute des craintes suscitées par le processus budgétaire et de l'obligation, selon la *Loi sur la prestation des services régionaux*, de donner un préavis de 45 jours aux localités et municipalités. Il est expliqué que selon le projet de loi 110, le ministre peut adopter le budget 2023 de la FRSC. L'objectif est de parvenir à un consensus aussi large que possible. Toute information sera transmise au ministre pour qu'il prenne une décision. Ce processus ne concerne que l'exercice 2023.

Selon certains, le processus d'approbation du budget 2023 n'est pas démocratique, car les localités et municipalités concernées ne sont pas toutes représentées au conseil d'administration. On s'inquiète également de la subvention de péréquation que la Ville de Saint John reçoit, mais pas d'autres régions. Les membres suggèrent qu'il serait irresponsable d'approuver un budget sans toutes les précisions requises.

On demande à Brittany Merrifield de modifier sa proposition en deux parties distinctes. Cependant, la personne qui l'a appuyée n'est pas d'accord.

Vote contre : Nancy Grant, Jim Bedford, Libby O'Hara, Tina Dealy, John Cairns,
Bette Ann Chatterton

Vote : Proposition refusée

La présidente, Brittany Merrifield, demande une proposition pour lever la séance.

Proposition : Lever la séance à 11 h 22.

Proposé par : Ray Riddell
Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

ADOPTÉ le _____

Brittany Merrifield, présidente

Alicia Raynes, secrétaire de séance